



VILLE DE GOUESNAC'H

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

ARRÊTÉ DU MAIRE réglementant la circulation et le stationnement lors de la course pédestre « La Victorieuse »

ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE DU 21 MARS 2018

Le Maire de la Commune de GOUESNAC'H,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211, L.2212, L.2213 et suivants,

VU le Code de la Route, et notamment l'article R 225,

VU le Décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 – Livre 1 – 8^{ème} partie – sur la signalisation temporaire,

CONSIDÉRANT qu'en raison de la course pédestre organisée par l'APEL Notre Dame des Victoires, représentée par Madame Marianna COADIC, 9 route de Bénodet à Gouesnac'h, il convient de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Par mesure de sécurité, **à partir du samedi 26 mai 2018 à 20h** et pour la durée de l'événement, la circulation et le stationnement seront interdits **avenue des Sports, entre la Place de l'Odet et la venelle du Presbytère.**

Le dimanche 27 mai 2018, à partir de 10h, la circulation sera interdite route de l'Odet, entre le rond-point de Ty Corn et la Place de l'Odet, route de Prat Ar Guip, route de Pors Meillou, entre la cale du même nom et la route de Prat Ar Guip, Hent Botdrez, route de Vray Secours, ainsi que route de Saint cadou, à hauteur de la route de Vray Secours en direction de la chapelle.

Article 2 : Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation mise en place par les organisateurs et les injonctions données par les commissaires de course et/ou le service de sécurité de la manifestation.

Les droits des riverains seront préservés avec **obligation de respecter le sens de la course.**

Article 3 : Ampliation de présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Présidente de l'APEL Notre Dame des Victoires,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fouesnant,
- Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Gouesnac'h, le 24 mars 2018.

Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire,
Patrick MALAVIALE,

